



## Revente d'un appartement payer les plus-value

Par **Visiteur**, le **21/03/2007** à **14:49**

Bonjour,

Ma mère a acheté un appartement il y a quelques années. Ce n'est pas sa résidence principale. Elle souhaiterait aujourd'hui le revendre. On lui a dit que si elle ne voulait pas payer la plus-value, il fallait qu'elle l'occupe 3 ans. Est-ce exact ? Et si non dans quel cas peut-elle échapper à cette plus-value du fait d'une vente anticipée ?

Par **Visiteur**, le **21/03/2007** à **14:49**

Bonjour,

Il faut en effet que votre mère habite cet appartement de façon à ce qu'il devienne sa résidence principale pour les impôts, c-a-d au moins 1 an; Sinon elle devra payer la plus-value, elle ne peut pas y échapper sauf si elle a été obligée de déménager pour mutation professionnelle.

J'espère vous avoir un peu aidée.

Très cordialement